

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 19637**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Licence professionnelle Electricité et électronique spécialité Gestion des réseaux HTA/BT et éclairage public

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Lorraine, Ministère de l'Enseignement Supérieur	Président de l'université de Lorraine, Recteur de l'académie, chancelier des universités

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

255 Electricite, électronique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Valoriser des solutions techniques retenues au niveau de l'exploitation et de la maintenance d'un poste de livraison HTA/BT.
- Définir les critères de choix et choisir des constituants d'un poste de livraison HTA/BT.
- Analyser les principales perturbations pouvant dégrader la qualité de l'énergie sur un réseau électrique.
- Etudier, créer et rationaliser des réseaux de distribution d'énergie et d'éclairage.
- Connaître les contraintes techniques, énergétiques, mais aussi législatives et économiques.
- Maîtriser les diverses technologies en matière de distribution.
- Maîtriser les demandes en énergies et environnementales.
- Gérer un parc d'exploitation (éclairage public)
- Connaître la structure d'un réseau de transport et de distribution d'énergie électrique.
- Pouvoir concevoir et effectuer la maintenance des réseaux HTA et la distribution HTA-BT.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs industriels ou public
Chargé d'affaires
Technicien bureau d'étude
Responsable maintenance
Responsable de service
Conducteur de travaux
Gestionnaire de réseau

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1202 : Conception et dessin de produits électriques et électroniques

I1304 : Installation et maintenance d'équipements industriels et d'exploitation

I1309 : Maintenance électrique

F1605 : Montage de réseaux électriques et télécoms

Réglementation d'activités :

Cette activité requiert une habilitation électrique, cette habilitation est intégrée à la certification

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Cette licence est constituée de trois blocs d'UE, des enseignements généraux, des enseignements scientifiques et des enseignements technologiques. Cette formation est complétée par un projet tuteuré et un stage industriel

- UE11 Outil de calcul pour le génie électrique (3 ECTS)
- UE12 Culture et communication (3 ECTS)
- UE13 Anglais technique et oral (3 ECTS)
- UE14 Réglementation et Suivi de chantier (3 ECTS)
- UE21 Electromagnétisme (3 ECTS)
- UE22 Modélisation des réseaux électriques (3 ECTS)
- UE23 Réseau électrique et qualité de l'énergie (3 ECTS)
- UE24 Eclairagisme (3 ECTS)
- UE25 Pratique du génie électrique (3 ECTS)
- UE31 Architecture des réseaux de transport et de distribution (3 ECTS)
- UE32 Conception des réseaux HTA (3 ECTS)
- UE33 Exploitation et maintenance des réseaux d'éclairage public (3 ECTS)
- UE34 Prévention des risques Électriques (3 ECTS)
- UE35 Pratique de la technologie (3 ECTS)
- UE 40 Projet tuteuré (6 ECTS)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUI/NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE	X	Jury d'enseignants et de professionnels, selon composition votée par le Conseil d'administration de l'Université de Lorraine

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale**Référence du décret général :**

Arrêté du 17 novembre 1999 publié au JO du 24.11.1999, relatif à la licence professionnelle

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 5 juillet 2013 relatif aux habilitations de l'Université de Lorraine à délivrer des diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :**

<http://www.insertion.univ-lorraine.fr>

Autres sources d'information :

Site de l'Université de Lorraine : www.univ-lorraine.fr > Etudier à l'UL> Offre de formation

Université de Lorraine

Lieu(x) de certification :

Université de Lorraine

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Faculté des Sciences et Technologies à Vandoeuvre lès Nancy

Historique de la certification :